



COMMUNE DE DOMMARTIN-LÈS-REMIREMONT

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

Détachement dérogatoire des fonctionnaires en situation de handicap – Attaché territorial (catégorie A)

Date limite de candidature : 5 décembre 2026

Date prévisionnelle de détachement : 21 décembre 2026

Fondement et objet

En application de l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 et du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020, le maire de Dommartin-lès-Remiremont ouvre un appel à candidatures au titre du dispositif expérimental d'accès par détachement à un cadre d'emplois supérieur pour les fonctionnaires en situation de handicap.

1. Emploi offert

Nombre d'emplois	1
Cadre d'emplois / grade	Attachés territoriaux – Attaché territorial (catégorie A)
Fonctions	Secrétaire général de mairie
Lieu	Dommartin-lès-Remiremont (Vosges)
Temps de travail	Temps complet
Date prévue de détachement	21 décembre 2026

2. Missions principales

- Coordination générale des services municipaux et conseil aux élus.
- Préparation et suivi des décisions du conseil municipal et des actes administratifs.
- Pilotage budgétaire, financier, juridique et administratif des projets communaux.
- Coordination des ressources humaines et des relations avec les partenaires institutionnels.
- Veille à la sécurité juridique des procédures communales.

3. Conditions de candidature

Peuvent candidater les fonctionnaires titulaires relevant de l'une des catégories visées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du Code du travail et justifiant de la durée de services publics exigée pour l'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux par la voie du concours interne.



4. Composition du dossier de candidature

1° Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), établi selon le modèle réglementaire annexé au décret n° 2020-569, comportant:

- L'identification du candidat (nom et prénom) ;
- Sa situation actuelle (collectivité ou établissement, poste, statut, cadre d'emplois et grade) ;
- Son parcours de formation (scolarité, formation continue et professionnelle) et les compétences acquises;
- La présentation de son expérience professionnelle et extraprofessionnelle, des responsabilités exercées et des compétences développées;
- La présentation de son projet professionnel et de sa motivation;
- Une déclaration sur l'honneur.

2° Une copie du justificatif en cours de validité attestant de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre de l'article L. 5212-13 du Code du travail.

5. Sélection

L'autorité territoriale vérifie la recevabilité des dossiers. Une commission examine les candidatures recevables et sélectionne les candidats à auditionner. Les entretiens durent au maximum 45 minutes, dont 10 minutes au plus de présentation du candidat. À l'issue des auditions, la commission établit la liste des candidats proposés au détachement; l'autorité territoriale choisit parmi ceux proposés.

6. Modalités de dépôt

Les dossiers doivent être reçus au plus tard le samedi 5 décembre 2026:

- Par courriel: ville.dommartin-remiremont@orange.fr
- Par courrier: Monsieur le Maire, Mairie de Dommartin-lès-Remiremont, 7 place de l'Église, 88200 Dommartin-lès-Remiremont; ou par dépôt à l'accueil de la mairie pendant les horaires d'ouverture.

Mention à indiquer: « Candidature – Détachement dérogatoire – Attaché territorial ». Les dossiers incomplets ou reçus hors délai pourront être déclarés irrecevables.

Les données relatives à la situation de handicap seront traitées de manière confidentielle. Le dossier RAEP et le présent avis sont disponibles auprès de la mairie et sur son site internet.

Fait à Dommartin-lès-Remiremont, le 28 octobre 2026.

Le Maire,
Jean-Jacques ROSAYE

